



Le retrait en septembre 2014 des lots commercialisés du vaccin Meningitec a engendré des tensions d'approvisionnement sur le territoire français pour l'ensemble des vaccins méningococciques conjugués monovalents de séro groupe C. Dans ce contexte, le Haut Conseil de la Santé Publique a émis des recommandations relatives à l'adaptation de la stratégie de vaccination. Ainsi, les professionnels de santé sont invités à réserver les stocks disponibles de vaccins méningococciques conjugués monovalents de séro groupe C uniquement aux enfants âgés de 12 mois à 4 ans. Les autres tranches d'âge doivent être vaccinées avec les vaccins méningococciques conjugués quadrivalents ACYW135 disponibles sur le marché français.

En raison de la présence de particules dans un nombre limité de seringues de certains lots de Meningitec, le laboratoire CSP, exploitant de cette spécialité, a entrepris à la fin du mois de septembre 2014 le rappel de tous les lots commercialisés en France à titre de précaution. Un rappel similaire a été organisé à l'échelle européenne.

Les vaccins méningococciques sont utilisés pour prévenir les maladies dues à la bactérie *Neisseria meningitidis* responsable notamment des méningites. Cette bactérie se présente sous différentes séro groupes (A, C, W135 et Y).

Trois vaccins conjugués monovalents de séro groupe C sont commercialisés en France : Meningitec (laboratoire Nuron Biotech, exploité en France par CSP), Neisvac (laboratoire Baxter) et Menjugatekit (laboratoire Novartis Vaccines). Ces trois vaccins sont autorisés chez les nourrissons à partir de deux mois, les adolescents et les adultes.

Deux vaccins conjugués quadrivalents (protégeant contre les séro groupes A, C, W135 et Y) sont commercialisés en France. Il s'agit de Nimenrix (laboratoire GlaxoSmithKline) et de Menveo (laboratoire Novartis Vaccines). Ces vaccins sont indiqués à partir de l'âge de 1 an pour Nimenrix et à partir de 2 ans pour Menveo.

Le rappel des lots de Meningitec a entraîné des tensions d'approvisionnement de l'ensemble des vaccins méningococciques conjugués monovalents de séro groupe C. Dans ce contexte, le

Écrit par ANSM

Mercredi, 21 Janvier 2015 19:49 -

Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a publié des recommandations relatives à la stratégie de vaccination contre les infections invasives à méningocoque de séro groupe C[1].

Aussi, le HCSP invite les professionnels de santé à suivre les recommandations suivantes :

- L'utilisation des vaccins méningococciques conjugués monovalents de séro groupe C doit être réservée pour les enfants âgés de 12 mois à 4 ans.
- L'utilisation de vaccins conjugués quadrivalents est recommandée pour les autres tranches d'âge parmi les 5-24 ans.

L'ANSM et les autres laboratoires commercialisant des vaccins méningococciques se mobilisent, dans ce contexte de rupture, pour assurer un approvisionnement du marché le plus adapté pour répondre aux besoins.

Ce point d'information sera amené à être actualisé en fonction des nouvelles informations disponibles.

L'ANSM rappelle que les professionnels de santé doivent déclarer immédiatement tout effet indésirable. Les patients et les associations agréées de patients peuvent également signaler tout effet indésirable à l'ANSM.
Pour plus d'informations [Déclarer un effet indésirable](#)

Lire aussi

- [Point d'information relatif au retrait de lots à titre de précaution du Meningitec](#)
(26/09/2014)
- Recommandations du HCSP du 22 octobre 2014/18 décembre 2014 - information n° 299 – 5 janvier 2015
 - [Vaccination contre les infections invasives à méningocoque de séro groupe C en situation de pénurie de vaccins](#)
 - [Vaccination contre les infections invasives à méningocoque C au-delà de 24 ans, notamment chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes \(HSH\)](#)
- [Information sur le site du Ministère de la Santé \(Janvier 2015\)](#)

[1] Recommandations du HCSP relatives à la vaccination contre les infections invasives à méningocoque de séro groupe C en situation de pénurie de vaccins publiées le 5 janvier 2015